



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 89878

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur sa récente initiative de rebaptiser en anglais, sous le terme de *French Tech*, les quartiers numériques créés par son prédécesseur. Sans méconnaître l'intérêt, pour les acteurs des nouvelles technologies, d'échanger des informations en anglais avec leurs homologues étrangers, il ne comprend pas ce qui justifie qu'un ministre de la République s'affranchisse des dispositions de la Constitution et de la loi du 4 août 2014, qui s'impose à tous nos compatriotes sur le territoire français pour l'enseignement, le travail, les échanges et les services. L'anglicisation délibérée appliquée aux entreprises françaises dédiées à l'innovation et à l'économie numérique, tend à accréditer l'idée selon laquelle notre pays jouerait, dans ce domaine en seconde division, ce qui est loin d'être le cas. C'est pourquoi, se faisant le porte-parole de tous les défenseurs de la langue française et au nom de l'encouragement de son développement dans le monde, il lui demande bien vouloir reconsidérer la dénomination *French Tech*.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89878

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7554